

Aide à la pratique sportive

Sport pour tous ... tous au sport!



Pour tous les jeunes Cauvillais de 3 à 18 ans, la commune de Cauville-sur-Mer propose une aide financière de 20€ pour toutes activités sportives.

Pour cela, il faut :

- Pratiquer un sport appartenant à une fédération
- Être licencié d'un club sportif affilié à une fédération sportive reconnue par le ministère des sports.

Une seule participation par jeune Cauvillais pour la saison 2021/2022 (Un club par enfant).

Pour en bénéficier, il faut vous déplacer en mairie et fournir :

- Un justificatif de domicile de l'année en cours
- Une photocopie de la licence
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Ouverture des inscriptions du 15 septembre 2021 au 15 décembre 2021.